



PRÉFET DE LA CHARENTE

ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

RETOURNEMENT DE PRAIRIES PERMANENTES OU TEMPORAIRES DE PLUS DE 5 ANS ET DE LANDES

Item 7 de la 2ème liste locale « régime d'autorisation propre à Natura 2000 »

Arrêté préfectoral en date du 18 mai 2015.

A l'intérieur des sites Natura 2000, tout retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de cinq ans ou de landes est soumis à l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

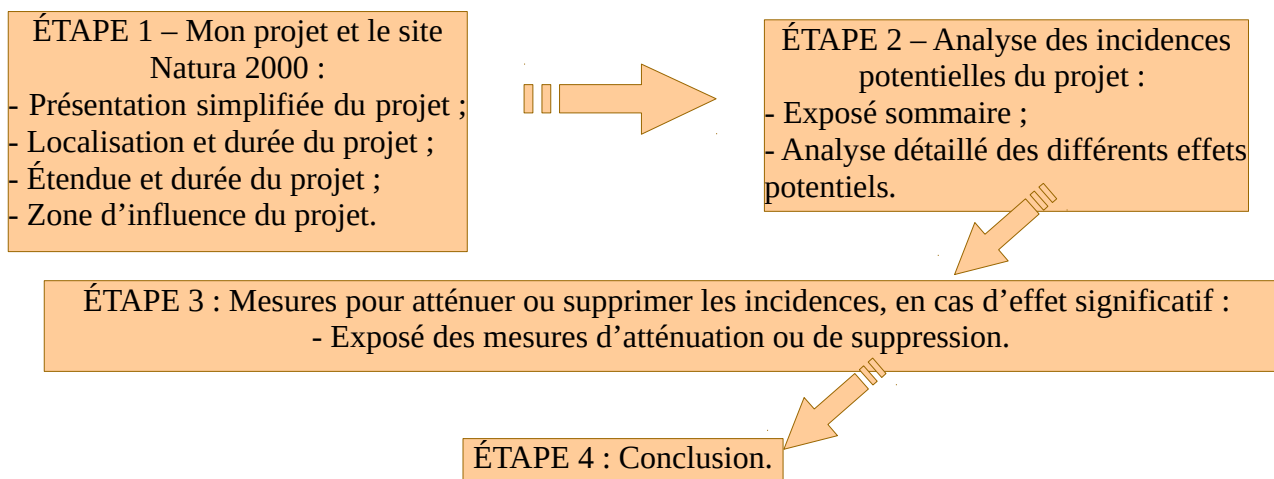
L'entretien nécessaire au maintien de la prairie n'est pas visé par cette évaluation des incidences s'il ne s'agit que d'un travail superficiel du sol (*le semis ou sur-semis par travail superficiel ne sont donc pas concernés*).

Ce formulaire permet de répondre à la question : le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation et les espèces et habitats d'intérêt communautaire d'un site Natura 2000 ? **Il doit être adressé à la Direction Départementale des Territoires pour la demande d'autorisation administrative propre à Natura 2000 requise pour votre projet de retournement de prairie.** La réalisation des travaux pourra se faire après autorisation dans un délai maximum de 2 mois ou en absence de réponse au-delà de ce délai.

Afin de vous aider à remplir ce formulaire, il est fortement **recommandé de contacter la structure animatrice du site Natura 2000.**

La liste jointe, en annexe 1, vous permet d'identifier la structure animatrice du site Natura 2000 concernés par vos travaux Cette structure pourra vous accompagner et vous fournir les informations nécessaires pour remplir ce formulaire.

L'évaluation des incidences Natura 2000 suit trois étapes. A l'issue de l'étape 1, il est possible de conclure à « l'absence d'incidence du projet » et donc d'achever l'évaluation sans passer à l'étape suivante.



Coordonnées du demandeur de projet :

Nom, prénom :
Dénomination sociale :
N° PACAGE :
Adresse :
.....
.....
Téléphone :
Courriel :

ÉTAPE 1 - Mon projet et le site Natura 2000

1- Description de mon projet de retournement de prairie :

.....
.....
.....

Motivation du retournement de prairies :

Remise en culture Agrandissement de parcelle Connexion de parcelles

Localisation du projet :

Joindre une carte de localisation précise du projet (carte IGN au 1/25 000ème) faisant apparaître toutes les parcelles en herbe de l'exploitation en identifiant celle concernée par le projet ainsi qu'une copie du RPG du (ou des) îlot(s) concerné(s) par la demande de retournement.

Le projet est situé :

Commune(s) concernée(s) par le projet de retournement de prairies :

.....
.....

Lieu-dit :

N° ou nom du (ou des) site(s) Natura 2000 concerné(s) :

.....
.....

N°îlot concerné :

Surface (en ha) totale de la parcelle :

Surface (en ha) de la parcelle EN site Natura 2000 :

Surface (en ha) totale de prairie prévue en retournement :

Surface (en ha) de prairie EN Site Natura 2000 prévue en retournement :

Types de prairies ou landes (selon déclaration PAC) :

Prairie temporaire de plus de 5 ans Prairie permanente Landes

Mode d'exploitation de la prairie ou des landes :

Pâturée Fauchée Pâturée et fauchée

Motivation du retournement de prairies :

Dans le cadre d'une dérogation :

Date de la demande :

- Renouveaulement de prairie
- Obtention de l'autosuffisance en céréales
- Mise en culture

Déplacement de prairie au sein du site Natura 2000 :

- OUI
- NON

Date et durée prévisible des travaux de retournement :

Date précise si connue :

ou mois : Durée approximative (heures ou jours) :

- Printemps
- Été
- Automne
- Hiver

Année :

Description des prairies concernées par le projet de retournement EN site Natura 2000 (A REMPLIR PAR PARCELLE CULTURALE) :

N° de l'îlot PAC concerné :

Classement PAC de la prairie concernée :

- PN (prairie permanente)
- PX (prairie temporaire de plus 5 ans)

La prairie est-elle contractualisée en MAE ?

- OUI
- NON

Si oui, préciser la nature du contrat MAE ?

.....
.....
.....

La prairie est-elle semée ?

- OUI
- NON

Si oui, préciser la nature du semis :

La prairie est-elle fertilisée ?

- OUI
- NON

Si oui, préciser la nature et unités/ha :

La prairie est-elle traitée chimiquement ?

- OUI
- NON

Si oui, préciser la nature du traitement :

La prairie est-elle en contact avec un cours d'eau, y compris cours d'eau temporaire ? :

- OUI
- NON

Nom du cours d'eau (si connu) :

.....
.....

La prairie est-elle en pente vers un cours d'eau, y compris cours d'eau temporaire ? :

- OUI
- NON

.....
.....

La prairie est-elle inondée régulièrement ? :

- OUI
- NON

Présence de dépressions humides sur l'îlot :

- OUI
- NON

Présence de mare(s) et/ou d'étang(s) sur ou en contact de la prairie :

OUI NON

La prairie est-elle drainée ?

OUI NON

La prairie sera-t-elle drainée après le retournement ?(1)

OUI NON

Le retournement est-il accompagné d'un arrachage ?

- De haies (2) NON Inférieur à 12m Supérieur à 12m (1)

- D'arbres (2) OUI NON Si oui, préciser le nombre d'arbres arrachés :

(1) Il est rappelé que l'arrachage de haie et les travaux de drainage doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences préalable spécifique, voire d'arrêts réglementaires dans certains cas.

(2) ces éléments constitutifs des prairies ou des landes concernées par le projet de retournement doivent être localisé la carte IGN

2- Description des enjeux d'intérêt communautaire du site Natura 2000 présents sur les parcelles ou à proximité des parcelles concernées par le projet.

Il est **fortement recommandé de contacter la structure animatrice du site Natura 2000** (voir liste jointe en annexe 1) et de joindre la copie des informations fournies.

Les espèces animales :

Des espèces animales d'intérêt communautaire ou leurs habitats ont-ils été identifiés à l'emplacement ou à proximité du projet de retournement ?

OUI NON

Si oui, la(les)quelle(s) ?

- Batraciens OUI NON
- Écrevisses à pattes blancs OUI NON
- Insectes OUI NON
- Reptiles OUI NON
- Oiseaux OUI NON
- Chauves-souris OUI NON

Autres à préciser :
.....
.....

Les espèces végétales :

Des espèces végétales d'intérêt communautaire ont-elles été identifiées à l'emplacement ou à proximité du projet de retournement ?

OUI NON

Si oui, la(les) quelle(s) ? :
.....
.....

Les habitats d'intérêt communautaires :

Des habitats d'intérêt communautaire ont-ils été identifiés à l'emplacement ou à proximité du projet de retournement ?

OUI NON

Si oui, le(les) quelle(s) ? :
.....
.....

ÉTAPE 2 - Analyse des incidences potentielles du projet :

Au regard des éléments de description indiqués ci-dessus, veuillez apprécier les incidences que votre projet d'arrachage est susceptible d'avoir le(s) site(s) Natura 2000 :

Cocher les incidences potentielles :

- Destruction d'un habitat naturel ayant contribué à la désignation du(es) site(s) Natura 2000
- Dégradation d'un habitat naturel ayant contribué à la désignation du(es) site(s) Natura 2000
- Destruction d'une espèce ayant contribué à la désignation du(es) site(s) Natura 2000
- Destruction d'un habitat d'espèce (milieu de vie) ayant de contribué à la désignation du(es) site(s) Natura 2000
- Perturbation de la réalisation du cycle d'une espèce ayant contribué à la désignation du(es) site(s)
- Autres :
.....
.....

Si vous avez répondu au moins une fois OUI ou rempli la rubrique « Autres » à la page4, vous devez compléter l'étape 3. Sinon, vous pouvez passer directement à la CONCLUSION.

ÉTAPE 3 – Mesures pour atténuer ou supprimer les incidences, en cas d'effet significatif :

Si votre projet a des incidences sur les enjeux de conservation du(es) site(s) Natura 2000, vous devez l'accompagner de mesures visant à atténuer voire supprimer ces incidences. Les préciser :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

CONCLUSION

L'opérateur du site Natura 2000 a-t-il été contacté ?

OUI

NON

Nom et prénom de la personne à contacter :

Une évaluation des incidences doit être conclusive. Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet sur un ou des sites Natura 2000.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 au regard des objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 concernés ?

Je déclare que le retournement de prairies décrit ci-dessus n'aura pas d'incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000.

Ce formulaire, accompagné de ses pièces jointes, est remis au service instructeur (DDT 16 – Mission Biodiversité) et tient lieu d'évaluation des incidences et de demande d'autorisation au titre de Natura 2000.

Je déclare que le retournement de prairies décrit ci-dessus aura des incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000.

L'évaluation des incidences doit être plus approfondie afin d'étudier en détail les incidences du projet sur le ou les sites Natura 2000. Un dossier plus complet doit être réalisé et transmis au service instructeur.

Dans tous les cas, je m'engage à attendre la décision d'autorisation de retournement de prairies avant de réaliser les travaux. Le délai d'instruction de ma demande est de deux mois, conformément à l'article R.414-24 du code l'environnement. Au-delà de ce délai et sans réponse de l'administration, je pourrai réaliser les travaux de retournement de prairies.

Fait à (lieu) :

Le (date) :

Nom, prénom :

Signature :

RAPPEL : LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A VOTRE EVALUATION DES INCIDENCES

Exemplaire original du présent formulaire d'évaluation d'incidence **complété, conclusif, daté et signé.**

Une carte de localisation claire et précise (photocopie de carte IGN au 1/25000^e, plan de masse, plan cadastral, photos, etc.)


Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

La Direction Départementale des Territoires de la Charente (DDT 16)
Service Économie Agricole et Rurale
Unité Biodiversité et Préservation des Espaces Naturels et Agricoles

43, rue du Docteur Duroselle
16016 ANGOULÊME CEDEX

Possibilité d'étudier votre dossier, sur place ou sur rendez-vous à la DDT 16 (au 1^{er} étage):

M. Sébastien HAMEL

 05.17.17.38.64

@ : ddt-biodiversite@charente.gouv.fr

Retrouvez l'annexe 1 commun à tous les formulaires « liste des animateurs Natura 2000 en Charente » dans l'article :

[Guides, formulaires et notices](#)

ANNEXE 2
Sites Natura 2000 en Charente – Communes concernées (1/2)

Sites Natura 2000	Communes
ZPS Vallée de la Charente en amont d'Angoulême FR5412006	Ambérac, Balzac, Bignac, Cellettes, Chapelle, Fontclaireau, Fontenille, Fouqueure, Genac, Gond-Pontouvre, Hiersac, Lichères, Luxé, Mansle, Marcillac-Lanville, Marsac, Montignac-Charente, Mouton, Puyréaux, Saint-Amant-de-Boixe, Saint-Groux, Saint-Yrieix-sur-Charente, Vars, Villognon, Vindelle, Vouharte
ZPS Plaine de Barbezières à Gourville FR5412023	Auge, Auge-Saint-Médard, Barbezières, Bonneville, Gourville, Mons, Montigné, Oradour, Ranville-Breuillaud, Verdille
ZPS Plaine de Villefagnan FR5412021	Bessé, Brettes, Charmé, Courcôme, Ébréon, Embourie, Empuré, Ligné, Magdeleine, Paizay-Naudouin-Embourie, Raix, Souvigné, Tusson, Villefagnan
ZPS Région de Pressac et Etang de Combourg FR5412019	Pleuville
ZPS Vallée de la Charente moyenne et Seignes FR5412005 ZSC Moyenne Vallée de la Charente et Seignes et Coran FR5400472	Cognac, Merpins, Saint-Laurent-de-Cognac
ZSC Vallée de la Tude FR5400419	Aignes-et-Puypéroux, Bazac, Bellon, Bors (Canton de Montmoreau-Saint-Cybard), Chalais, Charmant, Chavenat, Courgeac, Courlac, Juignac, Juillaguet, Médillac, Montboyer, Montmoreau-Saint-Cybard, Orival, Rioux-Martin, Ronsenac, Saint-Amant, Saint-Avit, Saint-Christophe, Saint-Cybard, Sainte-Marie, Saint-Laurent-de-Belzagot, Saint-Martial, Sérignac
ZSC Chaumes Boissières et coteaux de Châteauneuf sur Charente FR5400410	Angeac-Charente, Bouteville, Châteauneuf-sur-Charente, Graves-Saint-Amant
ZSC Chaumes de Vignac et de Clérignac FR5400411	Roulet-Saint-Estèphe, Claix
ZSC Coteaux Calcaires entre les Bouchauds et Marsac FR5400405	Genac, Marsac, Saint-Cybardeaux, Saint-Genis-d'Hiersac
ZSC Côteaux du Montmorélien FR5400420	Berneuil, Brie-sous-Chalais, Châtignac, Courgeac, Courlac, Gurat, Juignac, Montboyer, Montignac-le-Coq, Palluau, Ronsenac, Saint-Amant, Sainte-Souligne, Saint-Félix, Saint-Laurent-des-Combes, Salles-Lavalette
ZSC Forêt de la Braconne FR5400406	Agris, Bouëx, Brie, Bunzac, Garat, Jauldes, Mornac, Rivières, La Rochette, Saint-Projet-Saint-Constant
ZSC Vallées du Lary et du Palais FR5402010	Boisbreteau, Bors (Canton de Baignes-Sainte-Radegonde), Brossac, Condéon, Guizengeard, Oriolles, Passirac, Saint-Vallier, Sauvignac, Touvérac
ZSC Vallée de l'Antenne FR5400473	Cherves-Richemont, Cognac, Javrezac, Louzac-Saint-André, Mesnac, Richemont, Saint-André, Saint-Laurent-de-Cognac, Saint-Sulpice-de-Cognac
ZSC Grotte de Rancogne FR5400407	Rancogne, Communauté de Communes du Val de Tardoire

ANNEXE 2
Sites Natura 2000 en Charente – Communes concernées (2/2)

<p>ZSC Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac FR5402009</p>	<p>Angeac-Charente, Angoulême, Bassac, Bouëx, Bourg-Charente, Boutiers-Saint-Trojan, Bréville, Chadurie, Champmillon, Charmant, Châteaubernard, Châteauneuf-sur-Charente, Cognac, Couronne, Dignac, Dirac, Fléac, Fouquebrune, Garat, Gensac-la-Pallue, Gondeville, Gond-Pontouvre, Grassac, Graves, Graves-Saint-Amant, Isle-d'Espagnac, Jarnac, Julienne, Linars, Magnac-sur-Touvre, Mainxe, Mosnac, Mouthiers-sur-Boême, Nercillac, Nersac, Réparsac, Rouillet-Saint-Estèphe, Ruelle-sur-Touvre, Saint-Brice, Sainte-Sévère, Saint-Estèphe, Saint-Même-les-Carières, Saint-Michel, Saint-Simeux, Saint-Simon, Saint-Yrieix-sur-Charente, Sers, Sireuil, Touvre, Triac-Lautrait, Trois-Palis, Vibrac, Voulgézac, Vouzan</p>
<p>ZSC Vallée de la Dronne FR7200662</p>	<p>Aubeterre-sur-Dronne, Bazac, Bonnes, Essards, Laprade, Médillac, Nabinaud, Saint-Quentin-de-Chalais, Saint-Séverin</p>
<p>ZSC Vallée de la Tardoire FR5400408</p>	<p>Ecuras, Eymouthiers, Le Lindois, Mazerolles, Montbron, Roussines, Rouzède</p>
<p>ZSC Vallée du Né FR5400417</p>	<p>Aignes-et-Puypéroux, Ambleville, Angeduc, Ars, Auberville, Barbezieux-Saint-Hilaire, Bécheresse, Berneuil, Bessac, Blanzac-Porcheresse, Bonneuil, Brie-sous-Barbezieux, Brossac, Chadurie, Chalignac, Champagne-Vigny, Châtignac, Chillac, Condéon, Cressac-Saint-Genis, Criteuil-la-Magdeleine, Deviat, Étriac, Gimeux, Jurignac, Lachaise, Ladiville, Lagarde-sur-le-Né, Lignières-Sonneville, Mainfonds, Merpins, Nonac, Nonaville, Passirac, Péreuil, Pérignac, Plassac-Rouffiac, Porcheresse, Reignac, Saint-Aulais-la-Chapelle, Saint-Bonnet, Sainte-Souline, Saint-Fort-sur-le-Né, Saint-Genis-de-Blanzac, Saint-Hilaire, Saint-Léger, Saint-Médard, Saint-Palais-du-Né, Salles-d'Angles, Salles-de-Barbezieux, Touzac, Verrières, Vignolles, Viville, Voulgézac</p>
<p>ZSC Vallées Calcaires Péri-angoumoises FR5400413</p>	<p>La Couronne, Dirac, Garat, Mouthiers-sur-Boême, Puymoyen, Soyaux, Torsac, Voeuil-et-Giget</p>
<p>ZSC Vallée de la Nizonne FR7200663</p>	<p>Blanzaguet-Saint-Cybard, Combiers, Édouard, Gurat, Palluaud, Saint-Séverin, Salles-Lavalette, Vaux-Lavalette</p>
<p>ZSC Landes de Touvérac Saint-Vallier FR5400422</p>	<p>Baignes-Sainte-Radegonde, Boisbretreau, Bors (Canton de Baignes-Sainte-Radegonde), Chillac, Condéon, Guizengeard, Lamérac, Montchaude, Oriolles, Saint-Vallier, Sauvignac, Tâtre, Touvérac, Yviers</p>

ANNEXE 3 Ressources utiles

Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000 du département

Consulter la carte des périmètres Natura 2000, en Annexe 4 page 18.

Réalisation d'une carte de localisation précise du secteur du projet par rapport aux périmètres Natura 2000

- Accéder à la plate-forme cartographique Pégase, sur le site des services de l'État en Charente :
<http://www.charente.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Chasse/Natura-2000-Biodiversite/Natura-2000/Evaluation-des-incidences>

- Cliquer sur « [un portail géographique est à votre disposition](#) » pour accéder à la carte dynamique ;

- Repérer le secteur du projet ou de la manifestation à l'aide de l'onglet « Localiser »



- La barre d'outils (ci-dessous) vous permettra d'effectuer différentes manipulations ;

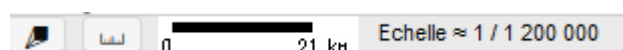
- En sélectionnant l'icône , puis en cliquant sur une zone Natura 2000, vous obtenez des informations complémentaires (notamment le nom et le type de site Natura 2000) ;

- Pour mesurer la distance entre le projet ou la manifestation et le site Natura 2000, utiliser l'icône « mesure de distance ».



Pour imprimer la carte de localisation :

- Sélectionner ensuite l'échelle la plus adaptée (en bas de votre écran) ;



- Cliquer ensuite sur l'icône , puis sur l'icône , « export pdf » ;

- Dans la fenêtre qui apparaît, cliquer sur « format A4 », puis sur « générer la carte » ;

- Imprimer ensuite la carte à l'aide de l'icône « imprimer ».

- Une fois la carte imprimée, localisez vous-même le secteur de la manifestation.



Sites internet à consulter

Le site des services de l'État en Charente :

<http://www.charente.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Chasse/Natura-2000-Biodiversite/Natura-2000/Evaluation-des-incidences>

Le portail Natura 2000 de la DREAL ALPC

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414.html>

Le site de l'inventaire nationale du patrimoine naturel

<https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>

ANNEXE 4

Cartographie des sites Natura 2000 en Charente et limitrophes



Sites Natura 2000 dans la Charente

